

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur FOUCHER Maximilien Jacky  
Exploitant agricole de la société .....EARL les Sablonnières.....  
Adresse : 10,6 rue de Courbas  
45140 INGRE  
Fait à Ingre  
Le : 02/09/17

Signature

 

**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Philippe et Vincent LECOMPTE FOUSSET , exploitant agricole à GIDY dont le siège d'exploitation est situé 181 rue Malvoviers, GIDY

Déclare souhaiter intégrer 59,93 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur ..LEWONDE...FOUSSET Philippe  
Exploitant agricole de la société .....EARL.....de.....la.....VALIERE.....  
Adresse : .....181.....route.....de.....BALVOUERS  
.....45520.....Gidy.....

Fait à .....Gidy.....

Le: 02/10/2017

Signature



Document 2 : ETUDE PREALABLE – VALORISATION  
AGRICOLE DES DIGESTATS DE METHANISATION

---

---

## K7 ■ Courriers de résiliation

---

Philippe VENAULT

390 rue des Breteaux  
45 430 MARDIE

Mairie de CHECY

11 place du Cloître  
45430 Chécy

Le 12.07.17

Monsieur le Maire,

Je vous informe que je souhaite retirer certaines parcelles que j'exploite et qui ont été intégrées dans le plan d'épandage de la station d'épuration de CHECY.

Néanmoins, je souhaiterais pouvoir bénéficier des boues de CHECY jusqu'aux premiers épandages de digestats.

Je souhaite donc que cette partie de mon exploitation soit retirée du plan d'épandage des boues de CHECY dès que la production de digestats sur la Centrale Biogaz de Lugère sera effective.

Ces parcelles situées sur les communes de CHECY et MARDIE ont les caractéristiques suivantes :

Réf. cadastrales	Surface totale (ha)
ZE 681, 683	2,87
ZE 690	1,03
ZE 687	1,61
ZC 322	2,09
ZE 1	5,79
ZH 138 à 142	2,15
ZD 28, 18, 156	3,43
ZD 164	1,11
ZD 170 à 174	2,66
ZD 63, 64	1,39
ZD 87 à 99, 142	7,36
AD 108 à 110, 113 à 117	32,61
ZD 118, 119	1,63
ZD 258, 133, 137	8,17
AD 92	8,27
ZD 125 à 127, 570	1,38
ZD 182, 383	1,39
ZE 699, 700	1,06
ZD 36 à 38	7,56

ZD 70, 71, 73, 74, 68	4,62
ZD 108 à 110	1,27
ZD 33 à 35	4,00
ZD 162	0,58
ZD 56 à 58	3,54
ZD 51 à 55	7,60
Zd 60	2,35
ZD 287, 286, 108, 105, 106	2,27
ZD 13, 15, 16, 297	5,48
ZK 2, 3	3,75
ZK 2, 3, 4	5,73

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe VENAULT



EARL de la Volière

181 rue de Malvoviers  
45 520 GIDY

Mairie de GIDY

Place Lucien-Bourgon  
45520 Gidy

Le 12/07/2017

Monsieur le Maire,

Je vous informe que je souhaite retirer certaines parcelles que j'exploite et qui ont été intégrées dans le plan d'épandage de la station d'épuration de GIDY.

Néanmoins, je souhaiterais pouvoir bénéficier des boues de GIDY si le cas se présente jusqu'aux premiers épandages de digestats.

Je souhaite donc que cette partie de mon exploitation soit retirée du plan d'épandage des boues de GIDY dès que la production de digestats sur la Centrale Biogaz de Lugère sera effective.

Ces parcelles situées sur les communes de GIDY ont les caractéristiques suivantes :

Réf. cadastrales	Surface totale (ha)
ZL 7	1,29
ZL 12	0,55
ZN 8	1,05
ZN 63 à 67	11,41
ZN 25 à 28	2,71
ZA 21, 22	1,95
ZE 236	1,14
ZO 86	3,68
ZP 16	2,15
ZP 21 à 23	3,59
ZD 19 à 23, 33, 124	18,76
ZD 2 à 5, 10	3,10
ZD 196 à 198	0,73
ZD 145	1,10
ZC 9, 39	6,72

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

EARL de la Volière  
Mr LECOMPTE FOUSSET



EARL de la Volière

181 rue de Malvoviers  
45 520 GIDY

Mairie de GIDY

Place Lucien-Bourgon  
45520 Gidy

Le 12/07/2017

Monsieur le Maire,

Je vous informe que je souhaite retirer certaines parcelles que j'exploite et qui ont été intégrées dans le plan d'épandage de la station d'épuration de GIDY.

Néanmoins, je souhaiterais pouvoir bénéficier des boues de GIDY si le cas se présente jusqu'aux premiers épandages de digestats.

Je souhaite donc que cette partie de mon exploitation soit retirée du plan d'épandage des boues de GIDY dès que la production de digestats sur la Centrale Biogaz de Lugère sera effective.

Ces parcelles situées sur les communes de GIDY ont les caractéristiques suivantes :

Réf. cadastrales	Surface totale (ha)
ZL 7	1,29
ZL 12	0,55
ZN 8	1,05
ZN 63 à 67	11,41
ZN 25 à 28	2,71
ZA 21, 22	1,95
ZE 236	1,14
ZO 86	3,68
ZP 16	2,15
ZP 21 à 23	3,59
ZD 19 à 23, 33, 124	18,76
ZD 2 à 5, 10	3,10
ZD 196 à 198	0,73
ZD 145	1,10
ZC 9, 39	6,72

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

EARL de la Volière  
Mr LECOMPTE FOUSSET





Laurent FOURAGE  
EARL la Charmoise

La Charmoise  
45 760 VENNECY

Mairie de CHECY

11 place du Cloître  
45430 Chécy

Le 12 / 7 / 2017

Monsieur le Maire,

Je vous informe que je souhaite retirer certaines parcelles que j'exploite et qui ont été intégrées dans le plan d'épandage de la station d'épuration de CHECY.

Néanmoins, je souhaiterais pouvoir bénéficier des boues de CHECY jusqu'aux premiers épandages de digestats.

Je souhaite donc que cette partie de mon exploitation soit retirée du plan d'épandage des boues de CHECY dès que la production de digestats sur la Centrale Biogaz de Lugère sera effective.

Ces parcelles situées sur la commune de VENNECY ont les caractéristiques suivantes :

Réf. cadastrales	Surface totale (ha)
ZC 12, 13	5,27
ZC 52, 4, 45	10,45
ZC 1	2,71
ZC 37, 38, 39	16,99
ZD 3	3,12
ZD 9	2,89
ZD 10 à 16	14,56
ZH 17	0,28
ZD 39, 92, 91 94, 29	2,95
ZI 50, 49, 46, 316	2,63
ZI 53 à 56	1,49
ZI 67, 68	0,73
ZB 19	1,86
ZB 15, 16, 45, 191	4,17
ZH 62 à 66, 163, 164	3,64
ZC 50, 51, 52 (p)	1,89
ZB 28, 59, 30	0,61

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurent FOURAGE

**EARL LA CHARMOISE**  
2 Rue de la Charmoise  
45760 VENNECY  
Tél. 02 38 75 06 14 - Port. 06 08 09 12 34  
RCS ORLEANS 325 634 194

Document 2 : ETUDE PREALABLE – VALORISATION  
AGRICOLE DES DIGESTATS DE METHANISATION

---

---

## **K8 ■ Synthèse des DUP des PPR concernés par l'épandage**

---